



# Cité Pass Salarié

## Pourquoi ? Pour qui ?

- 1 Concerne les entreprises de la Cub regroupant 10 à 499 abonnés Cité Pass Salarié.
- 2 Un abonnement individuel et nominatif à tarif préférentiel pour les salariés de 28 ans et plus de ces entreprises.
- 3 Une validité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (peut être souscrit en cours d'année)
- 4 La Liberté de circuler sur tout le réseau tram, bus et navettes fluviales Batcub tous les jours de l'année.
- 5 Un stationnement gratuit dans les 18 parcs-relais de la Cub
- 6 Un tarif préférentiel sur votre abonnement annuel VCub (20€ au lieu de 30€).

## Combien ?

Regroupement d'abonnements  
De 10 à 499

Remise  
- 20 %

Tarifs  
28€/mois\*  
au lieu de 35€/mois

\* tarif au 01/08/2014

## Comment l'obtenir ?

- Vous devez remplir ce contrat d'abonnement en y joignant une photo et un RIB (avec le mandat de prélèvement rempli et signée).
- Ensuite, remettez le contrat rempli à votre employeur qui se chargera de le transmettre au réseau Tbc.
- Dès réception, nos services créeront la carte et vous la retourneront, avec votre échéancier, par le biais de votre employeur. Ne jetez pas l'échéancier, c'est une pièce justificative à conserver pour l'obtention de la Prime Transport ! (voir détails au dos du document).

## Si vous avez déjà un abonnement !

Vous pouvez le remplacer au profit du Cité Pass Salarié en fournissant un dossier complet comme indiqué ci-dessus.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

- Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.
- Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance.
- Keolis Bordeaux notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).
- Pour toute demande ou modification relative à votre mandat de prélèvement SEPA, nous vous invitons à contacter votre service clients aux coordonnées ci-dessous (cf. encart «Bon à savoir»).

## RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT

Le mandat restera valable avec la même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux. Un nouvel échéancier sera transmis au client.

## MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

### Modification du compte bancaire :

Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez nous adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

### Changement d'adresse :

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Keolis Bordeaux. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux en cas de litige.

## SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable.

## Bon à savoir

### Duplicata de carte (Perte, Vol, détérioration,...)

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité + frais de carte :  
▶ 1<sup>er</sup> duplicata dans l'année = 10 €\*  
▶ à partir du 2<sup>e</sup> dans l'année = 15 €\*  
\* tarifs au 01/07/13

# À remettre à votre employeur CONTRAT D'ABONNEMENT Cité Pass Salarié

## Entreprise

Choisissez votre date de début de validité de votre Cité Pass Salarié :

01 / /

Si vous aviez une carte Tbc indiquez ici votre code client (voir au dos de votre carte) :

Êtes-vous abonné VCub ?

Oui  Non

Mme./Mlle./M. \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_

E-mail (a) \_\_\_\_\_

En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, Tbc se réserve le droit de bloquer la carte Tbc et de vous inscrire dans une liste d'opposition. Les informations recueillies par Keolis Bordeaux, exploitant du réseau Tbc, font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements, des relations commerciales ainsi que la gestion des impayés. Keolis Bordeaux reste le seul destinataire des informations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute information vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à ce que des informations vous concernant soient enregistrées. Si vous souhaitez exercer ces droits, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous déplacer directement au Tbc service clients, 25 rue Commandant Marchand à Bordeaux.

Dans le cas de paiement par prélèvement, vous acceptez expressément les conditions générales figurant dans ce document.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Validez,  
c'est la règle

▶ Votre contrat transport avec Tbc vous engage à la validation systématique à chaque montée

Partie réservée à Keolis Bordeaux

Hôtesse : \_\_\_\_\_

N° client : \_\_\_\_\_ N° de PLV : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_ Espace : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

(a) : J'indique mon adresse email, je recevrai des informations du service clients par voie électronique.

Tout le monde valide, même en correspondance !